



## TAPIS VERT Interview

# «Il est important que tout le lait suisse remplit le même standard»

**Membre du comité de la FPSL et de sa commission du lait de fromagerie, DIDIER ROCH estime que le standard de production laitière durable «Tapis vert» doit s'appliquer également au lait de fromagerie.**

Producteur de lait de Gruyère AOP à Ballens, Didier Roch siège également au comité de l'Interprofession du Lait (IP Lait) et de l'Interprofession du Gruyère où il préside son groupement des producteurs de lait. Cet agriculteur, très engagé dans la défense professionnelle au sein de la fédération laitière Prolait, est un homme de dialogue. Le respect et l'écoute de ses partenaires sont les conditions indispensables pour défendre ses idées. Concilier tradition et modernité est un exercice aussi exigeant qu'essentiel pour pérenniser la production laitière, en Suisse tout particulièrement.

**L'IP Lait est en train de terminer les travaux pour la mise en application du «Tapis vert» au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Vous êtes membre du comité de la FPSL et de sa commission lait de fromagerie. Que pensez-vous de l'importance du «Tapis vert» pour le lait de fromagerie suisse?**

Dès le départ, le groupe de

travail «Tapis vert» de la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL) entendait faire en sorte que le nouveau standard pour une production laitière durable s'applique aussi au lait de fromagerie. Un principe qui a été communiqué à l'externe. Il est important que tout le lait Suisse remplit le même standard de base en matière de production laitière durable.

**Pour quelles raisons le «Tapis vert» doit aussi s'appliquer au lait de fromagerie?**

Tout d'abord, il ne serait pas logique que le lait de fromagerie satisfasse à des exigences moins élevées que le lait de centrale. De plus, une communication séparée pour les lignes blanche et jaune relative au standard suisse de durabilité serait très coûteuse et inefficace. Il faut unir les forces et faire avancer le positionnement de toute la palette de produits laitiers suisses vis-à-vis de la concurrence étrangère en matière de durabilité. Enfin, le «Tapis vert» deviendra logiquement obligatoire pour les livraisons de lait excédentaire et de crème aux transformateurs industriels. Il est donc indispensable que le lait livré aux fromageries remplit ses exigences.

**Faut-il que les interprofessions fromagères prennent des décisions à ce sujet?**

Nous avons abondamment discuté ce point au sein de la



**Pour Daniel Roch, il est capital que le supplément de durabilité soit accordé à chaque producteur de lait remplit les exigences du standard.**

commission lait de fromagerie de la FPSL. L'IP Lait ne peut pas prendre de décision formelle contraignante concernant le lait de fromagerie, car elle s'occupe d'abord du lait de

centrale. De plus, les interprofessions ne sont pas membres de l'IP Lait. Il en va de même pour la mise en œuvre du supplément de durabilité de 2 ct/kg de lait.

**Comment voyez-vous la réalisation du supplément de durabilité pour le lait de fromagerie?**

Il est capital pour la branche que le supplément de durabilité soit accordé à chaque producteur de lait remplit les exigences du standard. La branche laitière se doit de soutenir ce supplément de prix dans son ensemble et augmenter les prix de manière raisonnable sur le marché. Le consommateur est prêt à payer ce supplément, car il est de plus en plus acquis aux thèmes liés à la durabilité. Mais je me répète: les décisions de prix appartiennent aux interprofessions fromagères.

**Que veut dire une augmentation de prix raisonnable aux consommateurs?**

Les éléments de différenciation du «Tapis vert» sont d'abord générés par les producteurs de lait. Nous attendons de tous les intermédiaires qui nous suivent dans la chaîne de production et de distribution qu'ils ne saisissent pas l'occasion pour adapter leur marge de manière irraisonnable.

**Ne craignez-vous pas que le supplément «Tapis vert» de 2 ct/kg de lait soit indirectement retranché par le fromager sur un autre élément de prix tel que le supplément de non-ensilage**

**ou la contribution pour le lait transformé en fromage?**

J'ai confiance fondamentalement en nos partenaires dans la filière avec lesquels nous devons en permanence entretenir un dialogue constructif et respectueux. Pour ce qui est du supplément «Tapis vert», la situation est simple: le décompte de paie de lait doit être additionné d'une ligne supplémentaire avec les 2 ct/kg. Toutes les autres positions restent inchangées. Donc, je ne crains pas un retranchement par le fromager.

**Comment voulez-vous atteindre cet objectif?**

Les producteurs de lait membres des comités des interprofessions doivent s'engager localement dans ce sens. Nous sommes aussi en contact avec Fromarte et avons pris note que l'organisation faîtière des artisans suisses du fromage va dans le même sens. La commission «lait de fromagerie» de la FPSL est une plate-forme active de discussion et d'échanges entre producteurs à ce sujet également. Nous recommandons aux interprofessions de commencer à débattre du sujet ces prochaines semaines, mais de ne prendre leurs décisions formelles qu'après l'Assemblée des délégués de l'IP Lait du 2 mai 2019 où celle-ci décidera de son règlement final sur le Tapis vert et sa mise en œuvre.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-RODOLPHE STUCKI

## PA22+

## Renforcer les atouts de l'agriculture

**La FPSL souhaite que les contributions aux systèmes de production découlant des programmes SRPA, SST, PLVH et de santé animale soient augmentées.**

**L**ors de sa séance du 24 janvier 2019, le comité central de la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL) a adopté la prise de position sur le projet de la politique agricole 2022+ (PA22+) mis en consultation.

Force est de constater que la production laitière en Suisse a été considérablement affaiblie par la PA 2014-2017 et se retrouve ainsi moins bien lotie que d'autres secteurs de production. Et cela alors qu'elle est particulièrement adaptée aux conditions locales et que le lait est le produit agricole le plus compétitif dans la zone européenne.

**Avantagez les systèmes de production**

Au vu d'un tel contexte, les producteurs de lait sont favo-

rables à ce que les paiements directs liés à la surface pèsent moins lourd dans la balance et que les contributions aux systèmes de production découlant des programmes SRPA, SST, PLVH et de santé animale soient augmentées. Toutefois, ces contributions devraient davantage se fonder sur le travail effectif lié aux différents systèmes, comme l'exigent les producteurs de lait depuis longtemps.

La FPSL soutient le durcissement des exigences de formation pour l'obtention des paiements directs. Elle déplore par contre l'absence de propositions visant à promouvoir le fourrage grossier suisse et le fait qu'aucun objectif concret n'ait été défini – au nom de la simplification administrative – quant au rôle de la Confédération dans la numérisation de l'agriculture.

La FPSL rejette par ailleurs catégoriquement la baisse envisagée du supplément pour le lait transformé en fromage.

**Plus forte pondération du travail**

Les fonds alloués aux paie-

ments directs restent dans l'ensemble inchangés, ce qui est réjouissant. Il faut maintenant faire en sorte que les contributions aux systèmes de production, nouvelles et existantes, compensent équitablement la charge de travail accrue de la production laitière. Les producteurs de lait estiment qu'il est urgent de corriger la situation actuelle.

**Créer les bonnes incitations**

La réduction du supplément pour le lait transformé en fromage telle que proposée par le Conseil fédéral entraînerait sans doute une baisse de deux centimes du prix du lait sur l'ensemble de la production suisse. Cela équivaudrait à une destruction de la valeur ajoutée de 70 millions de francs, à laquelle les producteurs de lait s'opposent radicalement. De plus, selon les producteurs, découpler l'octroi du supplément de non-ensilage de la transformation effective du lait conduirait à des incitations de production contre-productives sur le marché, voire à un gonflement artificiel de l'offre pour

laquelle il n'y a pas de demande. Le risque d'augmenter ainsi encore la pression sur les prix est trop élevé. Ces mesures saperaient en outre les efforts de la branche visant à accroître la valeur ajoutée en accordant plus d'importance au bien-être animal.

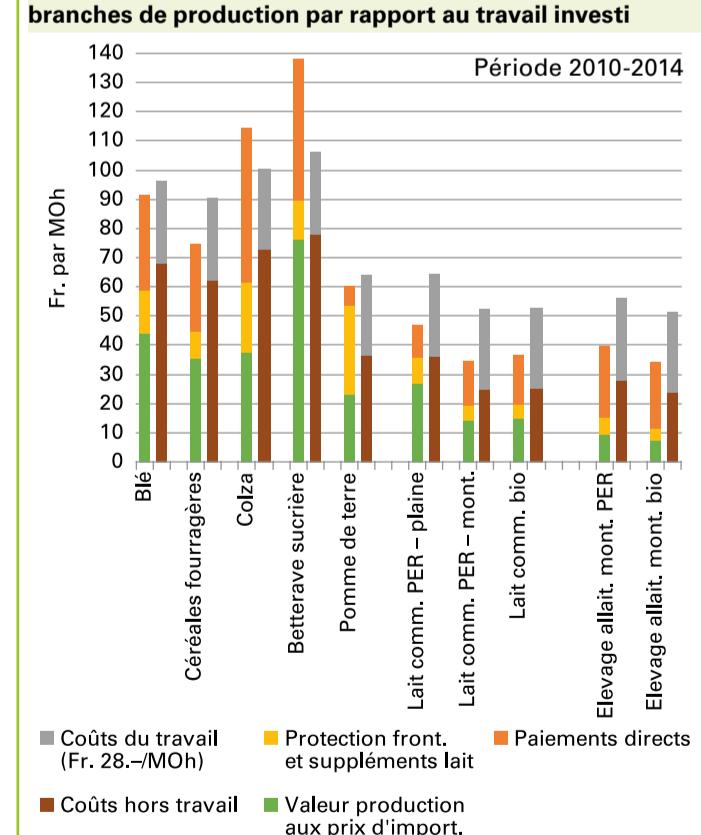
**Oubliée la promotion du fourrage grossier?**

Avec sa nouvelle politique agricole, le Conseil fédéral souhaite renforcer les atouts de l'agriculture suisse. L'un des principaux points forts de celle-ci est la disponibilité et l'utilisation de fourrage grossier indigène. Les producteurs de lait s'étonnent que cet atout ne soit pas renforcé alors qu'il s'agit d'un argument majeur pour se distinguer de l'étranger. Ils exigent par conséquent que cet aspect soit mis en valeur, par exemple dans le programme PLVH.

**Enveloppe budgétaire inchangée**

Les éléments suivants sont jugés positifs: l'enveloppe financière (2022-2025) destinée à l'agriculture dans son en-

**Comparaison des revenus et des coûts de différentes branches de production par rapport au travail investi**



Source des données: Hoop et al. 2017, OCDE 2017b, Lio et al. 2016

semble reste au niveau actuel; le contrôle du lait relève à nouveau directement de l'agriculture; la nouvelle orientation de la promotion des ventes est conservée et les prestations de prévoyance en faveur de la

main-d'œuvre familiale sont globalement améliorées.

SP-JEAN-RODOLPHE STUCKI

**SUR LE WEB**

[www.swissmilk.ch/producteurs](http://www.swissmilk.ch/producteurs)